



**Vous souhaitez embaucher un jeune par  
voie de l'apprentissage ?**

## **CONTRAT D'APPRENTISSAGE 2020**

Une formalité d'enregistrement simple et sécurisée par l'intermédiaire de votre CFA MFR de Coutances et  
votre OPCO (secteur privé) ou la DIRECCTE (secteur public)

**Le CFA MFR de Coutances vous accompagne dans vos démarches**



### **Besoin d'aide ?**

Contactez le CFA MFR de Coutances

Votre interlocuteur : M. Patrick PRUVOST, Directeur – 02 33 19 11 90 – [contact@cfa-mfr-coutances.fr](mailto:contact@cfa-mfr-coutances.fr)

# PROCEDURE

## Des contrats d'apprentissage

### ENTREPRISE

- Complète et signe en **3 exemplaires**, le contrat avec l'apprenti (e) ainsi que son représentant légal si le jeune est mineur,
- Complète et signe en **3 exemplaires**, la convention de formation établie entre l'entreprise et le CFA MFR de Coutances,
- Complète et signe en **3 exemplaires**, le cas échéant, la convention d'aménagement de la durée,
- Remet le **dossier complet** au CFA MFR de Coutances avec les pièces annexes demandées pour être visé par le Directeur.

### CFA

- Le CFA MFR de Coutances transmet le contrat d'apprentissage et la convention de formation à l'OPCO dont dépend l'entreprise privée ou à la DIRRECTE pour les organismes du secteur public.

### OPCO ou DIRRECTE

- Instruit le dossier. Si nécessaire il demande à l'entreprise les pièces justificatives ou renseignements manquants dans le contrat.
- Procède à l'enregistrement du dossier complet.
- Diffuse le contrat enregistré par ses soins auprès des différents organismes (entreprise, CFA, Ministère du Travail, MSA)

## Documents à retourner impérativement

- Le **formulaire CERFA N°10103\*07 (FA13)**, une fois complété, **signé par les différentes parties** (entreprise, jeune, représentant légal pour les mineurs) et visé par le CFA, doit être **adressé au CFA MFR de Coutances** qui se chargera de l'envoi auprès de l'OPCO ou la DIRRECTE.
- La **convention de formation**
- La **convention d'aménagement** de la durée (si besoin)
- L'**attestation sur l'honneur** justifiant l'expérience professionnelle du maître d'apprentissage.

# Les aides financières

## ENTREPRISE

### L'aide unique à l'embauche

Le portail de l'alternance : S'informer sur les démarches administratives – Effectuer une simulation de rémunération et des aides aux employeurs

UNE AIDE UNIQUE A L'EMBAUCHE d'un apprenti qui prépare un diplôme ou un titre professionnel de niveau 4 au maximum (Inférieur ou égal au Bac).  
1 nouveau contrat signé = 1 aide

1 <sup>ère</sup> année du contrat	4 125 €
2 <sup>ème</sup> année du contrat	2 000 €
3 <sup>ème</sup> année du contrat	1 200 €

LES COMPETENCES EXIGÉES DES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE, 2 PRINCIPES ALTERNATIFS :

- Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé et d'un niveau au moins équivalent et justifiant d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.
- Justifier de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti (hors expérience en stages, contrat d'apprentissage, formation continue qualifiante).

**Se renseigner auprès des OPCO «Opérateurs de compétences» en lien avec les branches professionnelles.**

**EXEMPLE** : pour un apprenti de 16 ans qui prépare un CAPa dans une entreprise de moins de 11 salariés

Estimation du coût pour l'employeur, déduction faite de l'aide unique et des exonérations de cotisations sociales

Année 1 : 73€ / mois

Année 2 : 436 € / mois

Année 3 : 935 € / mois

Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs sur : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

Le portail sylae : A disposition des employeurs pour toutes les aides versées par l'ASP

Consultation des avis de paiement sur <https://sylae.asp-public.fr/sylae/>

### L'aide à l'emploi aux personnes handicapées

L'entreprise accueillant un apprenti en situation de handicap peut bénéficier du dispositif d'accompagnement des alternants en situation de handicap.

Demander les renseignements auprès de Mme Sylvie ROULLAND, chargée de suivi alternance Centre Manche – 06 49 07 93 49 – [sylvieroulland@alfeph.normandie.fr](mailto:sylvieroulland@alfeph.normandie.fr) [Groupement d'Intérêt Public Alternance Formation Emploi des Personnes Handicapées]

## APPRENTI (E)

LA RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS EN % DU SMIC (MINIMUM LÉGAL) :  
SMIC BRUT AU 01/01/2020 = 10,15 €/heure, soit 1 539,42 € pour 151,67 h (35h/semaine)

Âge	1 <sup>ère</sup> année		2 <sup>ème</sup> année		3 <sup>ème</sup> année	
	% mois	Montant €	% mois	Montant €	% mois	Montant €
Moins de 18 ans	27	415,64	39	600,37	55	846,68
De 18 ans à 20 ans	43	661,95	51	785,10	67	1031,41
De 21 ans à 25 ans	53	815,89	61	939,05	78	1200,75
26 ans et plus	100	1539,42	100	1539,42	100	1539,42

L'apprenti reste exonéré de charges salariales jusqu'à un salaire de 79 % du SMIC.

- Pourcentage du salaire minimum de croissance ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé.
- En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du contrat précédent.
- En cas de préparation d'un diplôme connexe (1 an), la rémunération est supérieure de 15 points à celle de l'année précédente.

### L'aide à la mobilité

L'apprenti peut prétendre à l'aide financière à la mobilité *Pays'Apprentis*

Le dispositif s'adresse aux apprentis des **entreprises du paysage** affiliées à la MSA qui entrent dans l'année de validation du diplôme (*dernière année du cycle de formation*)

Aide à la mobilité distance CFA / Entreprise	
Distance inférieure à 25 km	150 €
Distance comprise entre 25 et 100 km	250 €
Distance supérieure à 100 km	500 €

Sites d'information <https://www.groupagric.com/> ou <http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/>

### L'aide au financement du permis de conduire B

#### Aide de l'Etat

Prérequis à l'obtention de l'aide :

- être âgé d'au moins 18 ans
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au CFA MFR de Coutances .

Démarche à suivre et contenu du dossier :

- Compléter et signer par l'apprenti la demande d'aide
- Fournir une copie recto verso de sa carte nationale d'identité ... en cours de validité
- Fournir une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide.

Site d'information : [https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/)

#### Aide de la MSA

Le programme « Action Sanitaire et Sociale » de la MSA Cotes Normande propose une **aide à l'entrée dans la vie active (double logement pour les stages, mobilité)**, sous condition d'être allocataire MSA ou apprenti du secteur agricole. Renseignez-vous auprès de votre Caisse MSA.